



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 16 mars 2010

**Affichage** : 16 mars 2010

**Présents** : M. AUBRY P., Mme BINET I., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T.,  
JOUFFROY B., MARTIN R., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme  
SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

**Absents excusés** : M. DELMOTTE L. représenté par M. PERRIN Y., M. LEMAIRE R.  
représenté par M. MARTIN R., Mme ESSERT S. représentée par Mme  
BINET I., Mlle GERARD A. représentée par M. AUBRY P. à partir de  
21h15.

**Absents** : Mlle PEREIRA S.

**Secrétaire de séance** : M. GUILLOT T.

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

##### **I.1 – Compte Administratif 2009 et comptes de gestion : communal, assainissement, eau potable, forêt et CCAS**

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2009 : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget CCAS et budget forêt.

En résumé, les comptes administratifs 2009 présentent tous des résultats en excédent (hors les restes à réaliser):

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| - Compte communal 2009       | : excédent de | 294.212,20 € |
| - Compte assainissement 2009 | : excédent de | 163.834,65 € |
| - Compte eau potable 2009    | : excédent de | 140.664,02 € |
| - Compte forêt 2009          | : excédent de | 21.421,28 €  |
| - Compte CCAS 2009           | : excédent de | 1.810,69 €   |

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2009, après avoir constaté leur conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

## I.2 – Reports des résultats 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats des comptes 2009 dans les budgets primitifs comme suit :

### Communal :

|   |                 |
|---|-----------------|
| 1) Résultats du compte administratifs 2009 (sans les restes à réaliser) |                 |
| - excédent de fonctionnement  | 786.189,91 €    |
| - déficit d'investissement  | 491.977,71 €    |
| <br>Restes à réaliser en dépenses d'investissement                      | <br>57.500,00 € |
| <br>2) Reports 2009 vers 2010   |                 |
| - report en recette de fonctionnement au 002                            | 236.712,20 €    |
| - report en dépenses d'investissement au 001                            | 491.977,71 €    |
| - affectation en recettes au 1068                                       | 549.477,71 €    |

### Assainissement :

|  |              |
|--|--------------|
| 1) Résultats du compte administratifs 2009   |              |
| - excédent de fonctionnement                 | 175.139,95 € |
| - déficit d'investissement                   | 11.305,30 €  |
| <br>2) Reports 2009 vers 2010                |              |
| - report en recette de fonctionnement au 002 | 163.834,65 € |
| - report en dépenses d'investissement au 001 | 11.305,30 €  |
| - affectation en recettes au 1068            | 11.305,30 €  |

### Eau potable :

|  |             |
|--|-------------|
| 1) Résultats du compte administratifs 2009   |             |
| - excédent de fonctionnement                 | 80.989,82 € |
| - excédent d'investissement                  | 59.674,20 € |
| <br>2) Reports 2009 vers 2010                |             |
| - report en recette de fonctionnement au 002 | 80.989,82 € |
| - report en dépenses d'investissement au 001 | 59.674,20 € |

### Forêt :

|   |                |
|---|----------------|
| 1) Résultats du compte administratifs 2009 (sans les restes à réaliser) |                |
| - excédent de fonctionnement  | 144.284,03 €   |
| - déficit d'investissement  | 129.947,75 €   |
| <br>Restes à réaliser   | <br>7.085,00 € |
| <br>2) Report 2009 vers 2010  |                |
| - report en recette de fonctionnement au 002                            | 14.336,28 €    |
| - report en dépenses d'investissement au 001                            | 122.862,75 €   |
| - affectation en recettes au 1068                                       | 129.947,75 €   |

### C.C.A.S. :

|   |            |
|---|------------|
| 1) Résultats du compte administratifs 2009  |            |
| - excédent de fonctionnement                | 1.810,69 € |
| <br>2) Report 2009 vers 2010                |            |
| - report en recette e fonctionnement au 002 | 1.810,69 € |

## **II. BUDGETS PRIMITIFS 2010**

### **II.1 – Subventions attribuées**

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Amélioration logement         | 120 €   |
| - Amicale "Guy Moquet"          | 100 €   |
| - Association "Semons l'Espoir" | 300 €   |
| - CAUE                          | 200 €   |
| - Classe (activités diverses)   | 1.300 € |
| - Divers                        | 2.051 € |
| - Le Liseron                    | 300 €   |
| - Les amis de Bellevaux         | 200 €   |
| - Myopathes                     | 100 €   |
| - Prévention routière           | 80 €    |
| - Ronde de l'espoir             | 300 €   |
| - Vivre à Avanne CSLSJW         | 400 €   |
| - Banque alimentaire Saint-vit  | 500 €   |
| - Club de ping pong             | 709 €   |
| - Gym form                      | 170 €   |
| - Lascar                        | 1.110 € |
| - Salle des jeunes *            | 3.860 € |
| - SAPAD                         | 200 €   |

\*Solde des salaires et charges 2009 pour les animateurs affectés à l'encadrement des jeunes au foot et au tennis de table.

### **II.2 – Fiscalité locale**

Le Maire rappelle que le taux des impôts locaux au village est resté inchangé depuis 2005.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser inchangés les taux des trois taxes pour l'année 2010, soit :

|                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Taux taxe d'habitation        | 12,07 % |
| - Taux taxe foncière            | 22,05 % |
| - Taux taxe foncière (non bâti) | 22,80 % |

### **II.3 – Budget primitif communal 2010**

Le Projet de budget communal présenté aux élus permet d'investir au cours de l'année 2010, environ 1.050.000 €uros, permettant la réalisation de nombreux aménagements au village.

Ce budget est établi sans emprunt et sans augmentation du taux des impôts locaux.

### **II.4 – Budget primitif assainissement 2010**

Le Budget assainissement 2010, établi sans emprunt et sans augmentation du tarif de vente à l'utilisateur, permet d'engager 207.000 € de travaux d'investissement.

### **II.5 – Budget primitif AEP 2010**

Le budget eau potable 2010 établi sans emprunt et sans augmentation du tarif de vente à l'utilisateur, permet d'engager 144.000 € de travaux d'investissement.

### **III. LANCEMENT DE TRAVAUX**

#### **III.1 – Consultation de travaux enrobés rue du Vignier**

Décision est prise de faire restructurer la rue du Vignier par pose d'enrobé à chaud sur une longueur d'environ 170 m, avec reprise préalable du fond de chaussée sur les accotements et mise en place de tout venant sur ces mêmes accotements.

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Eurovia pour un montant de 9.179 € H.T.

#### **III.2 – Consultation de travaux rue du Halage**

L'enrobé de voirie est actuellement dégradé, plus particulièrement dans le secteur à proximité de l'écluse.

Décision est prise de faire restructurer la bande de roulement en enrobé à chaud et d'implanter environ 30 m de bordures hautes, à proximité de la propriété Desgrange, afin de sécuriser la circulation dans le secteur.

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant de 12.265 €uros H.T.

#### **III.3 – Consultation de travaux rue des Rougeots**

Décision est prise de faire restructurer la chaussée actuelle par pose d'enrobé à chaud, sachant que préalablement, il sera nécessaire de reprendre localement le fond de chaussée sur les accotements.

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant de 3.876 €uros H.T.

#### **III.4 – Consultation de travaux chemin des Griottes, Bigarreux et accès Gaufres**

Le projet concerne la pose d'enrobé sur ces deux chemins existants, avec nivellement préalable permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite et mise en place de caniveaux pour la collecte des eaux pluviales.

Suite à l'orage du mois de juin 2009, il est apparu que l'intensité du ruissellement sur la chaussée, dans le secteur, a occasionné le transfert d'eaux pluviales dans la propriété Gaufres, au niveau du bateau d'accès.

Décision est prise de substituer à la bordure basse actuelle, une bordure A2 et de reconstituer, localement, le trottoir pour créer un obstacle naturel en situation de ruissellement exceptionnel.

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société TP Bonnefoy pour un montant de 4.805,30 €uros H.T.

### **III.5 – Consultation de travaux trottoirs rue des Cerisiers**

L'objectif de ce chantier consiste à reconstituer un second trottoir, en limite de la zone d'activité, entre la Ville de Besançon et la propriété Thierry.

Cette opération permet de créer un trottoir d'environ 2 m de large avec un aménagement arboré ou végétalisé des talus et inclut la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales dans le fossé existant, auquel il convient d'ajouter cinq avaloirs. Le projet a été validé par les services du Conseil Général (STA).

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société TP Bonnefoy pour un montant de 62.200 €uros H.T.

### **III.6 – Consultation de travaux trottoirs rue de la Courbe Roye**

La municipalité a fait réaliser au cours des années précédentes, la remise en état d'une partie des trottoirs du secteur de la Courbe Roye.

Décision est prise de faire compléter cette opération sur les trottoirs existants, en substituant un revêtement en enrobé à chaud au revêtement bi-couche ancien.

On notera cependant que les propriétaires riverains ont été invités, préalablement à l'exécution de ce chantier, à mettre en place des bordures ou des murets permettant ainsi d'asseoir le revêtement en enrobé en limite de propriété, dans des conditions qui permettent de conserver le bon état des trottoirs.

Naturellement, le chantier communal ne pourra s'exécuter que si tous les propriétaires concernés valident cette prescription.

La Commune a réceptionné cinq offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société TP Bonnefoy pour un montant de 5.870 €uros H.T.

### **III.7 – Consultation de travaux trottoirs rue du Château d'Eau**

Dans ce secteur, les accotements de chaussée sont restés à l'état « naturel » et la collecte des eaux pluviales reste relativement approximative.

Prenant acte de la forte pente de la rue et de l'obligation réglementaire de constituer des espaces protégés pour la circulation des piétons, décision est prise de faire engager les travaux suivants :

- Sciage latéral de la voirie pour conserver une bande de roulement d'environ 5,80 m.
- Mise en place de caniveaux béton de part et d'autre sur une longueur de 180 ml.
- Réalisation d'un accotement piéton en enrobé sur les bandes latérales jusqu'en limite des propriétés.
- Mise en place de quatre avaloirs complémentaires pour la récupération des eaux pluviales.

La Commune a réceptionné quatre offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société TP Bonnefoy pour un montant de 27.496 €uros H.T.

### **III.8 – Demande de subvention au Conseil Général du Doubs pour l'assainissement le long du RD 106**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour l'opération d'assainissement d'eaux pluviales, le long de la rue des Cerisiers RD 106.

### **III.9 – Demande de subvention au Conseil Général du Doubs pour les bordures de trottoir le long du RD 106**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour la mise en sécurité des piétons par création de bordures de trottoir rue des Cerisiers RD 106.

### **III.10 – Consultation de travaux du bâtiment de la base de canoë-Kayak**

Le Maire propose au Conseil le dossier de consultation incluant les métrés des différents travaux destinés à aménager la future base de canoë-Kayak.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises susceptible de réaliser ces travaux.

## **IV. FONCIER ET EXTENSION DE VOIRIE**

### **IV.1 – Acquisition de terrain pour l'extension de la rue des Graviers**

Par compromis en date du 20 février 2010, entre Monsieur le Maire et Monsieur Mura Luigi, ce dernier s'est engagé à céder à la Commune une surface de terrain d'environ 424 m<sup>2</sup>, à prélever dans les parcelles cadastrées Section AD n° 69, 255, 257 et 258, réservée au PLU et destinée à l'extension de la rue des Graviers, moyennant un prix calculé sur la base de 4 €uros le m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, la mairie s'est engagée à céder à Monsieur Mura Luigi, la moitié d'une parcelle communale cadastrée Section AD n° 164 de 8a 12ca, soit 4a 06ca moyennant le prix de 10.000 €uros, l'autre partie étant cédée à Monsieur Vachey Bruno aux mêmes conditions financières. Il est précisé que cette parcelle communale est entourée par la propriété de Monsieur Mura et ne dispose, par conséquent, d'aucun accès.

En outre, le Maire s'est engagé à faire procéder pour le 30 septembre 2010 à l'extension de la voirie, hors finition, dans le respect des règles relatives aux marchés publics. Cette extension se traduira par l'installation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la voirie.

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes notariés à intervenir formalisant les transactions, à savoir :

- Acquisition des terrains de Monsieur Mura
- Cessions à Monsieur Mura et Monsieur Vachey.

### **IV.2 – Maîtrise d'œuvre du chantier d'extension de la rue**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur Sassé, géomètre expert, la mission de maîtrise d'œuvre pour ce chantier : offre mieux disante pour un montant de 3.200 €uros H.T.

### **IV.3 – Engagement des consultations de travaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les consultations pour les travaux.

## **V. FORET**

### **V.1 – Travaux d'investissement et d'entretien**

L'Office National des Forêts propose un programme de travaux d'environ 26.810 €uros H.T. pour la replantation en forêt et l'entretien des plans en phase de croissance.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### **V.2 – Vente de bois**

Un projet de vente de bois d'œuvre en hêtre a été transmis à la Commune par l'entreprise Cenci pour un volume d'environ 70 m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conditions proposées pour la vente.

### **V.3 – Prix de l'affouage 2010**

Le Conseil Municipal est invité à décider le prix de vente de l'affouage pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'affouage à 5,50 €uros le stère (prix identique à l'année 2008 et 2009).

## **VI. DIVERS**

### **VI.1 – Service d'assistance eau-assainissement du Conseil Général du Doubs**

Le Conseil Général du Doubs avait mis en place, précédemment, un service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration.

Faisant suite à la parution d'une loi sur l'eau en 2006, le Conseil Général du Doubs a décidé d'élargir son champ d'intervention qui se définit désormais sous le nom de SAT (Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau).

Il est proposé à la Commune de bénéficier de ce service au titre d'une cotisation calculée sur la base du nombre d'habitants au village.

Observant que la Commune délègue la gestion du réseau d'eau et d'assainissement à un fermier, Gaz et Eaux, il apparaît donc que cette mission d'assistance n'est pas nécessaire pour la gestion des services communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas conventionner avec le Conseil Général du Doubs à ce sujet.

### **VI.2 – Mise à jour du P.L.U. de Besançon : avis communal**

Conformément à la réglementation, à l'occasion de la mise à jour de son P.L.U., la Ville de Besançon propose aux communes riveraines d'émettre un avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'obtention du dossier permettant, ultérieurement, de produire un avis concernant ce projet.

### **VI.3 – Acquisition d'un défibrillateur automatique**

A la suite d'incidents cardiaques, il apparaît que dans un certain nombre de situations, le temps de réaction de l'entourage du malade est un paramètre critique de rétablissement.

En conséquence, et au vu des évolutions technologiques récentes, il apparaît qu'un système de défibrillateur automatique susceptible d'être mis en œuvre par un personnel non qualifié, constitue une mesure de précaution incontournable, pour autant que ce dispositif soit stocké dans un lieu accessible à proximité du centre village et dans un contexte de conservation préservée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir un défibrillateur automatique d'un montant de 1.349,06 €uros H.T.(offre mieux disante)qui sera implanté au secrétariat de Mairie.

### **VI.4 – Evolutions du service de l'agence postale**

A plusieurs occasions, les élus ont manifesté leur volonté de voir maintenu un service de proximité au village en ce qui concerne les activités postales. Il faut rappeler qu'en 1993 déjà, la Commune avait financé la rénovation complète du bâtiment de la poste pour contribuer à la pérennité des services (environ 1.000.000 F).

Néanmoins, les choix d'évolution décidés au plan national par la poste conduisent à réduire périodiquement les horaires d'ouverture du bureau de poste conduisant naturellement à une réduction du volume d'activité constaté, naturellement, cela déclenche une nouvelle réduction des horaires d'ouverture et une nouvelle baisse d'activité !! dans un village de 2400 habitants dont la population a évolué de 25 % entre 2000 et 2006.

Très récemment, les horaires du bureau de poste d'environ 30 heures par semaine, étaient réduits à 16 heures tandis qu'un projet de passage à 13 heures hebdomadaires est présenté.

En résumé, les élus observent avec amertume que la réduction des horaires d'ouverture, telle qu'elle est envisagée, n'est pas de matière à redynamiser l'activité de la poste et risque de pénaliser l'ensemble des administrés, et plus particulièrement les personnes « modestes » ou « fragilisées ».

Le Conseil, unanime, rappelle que dans le cadre d'une politique de développement durable soucieuse de la conservation d'un lien social et préservant l'accès au service pour les personnes les plus modestes, il est indispensable que l'activité du bureau de poste soit maintenue à un niveau crédible.

### **VI.5 – Centre de loisirs pour les vacances de printemps**

Conformément aux décisions prises fin 2009, un Centre de Loisirs pour l'accueil des enfants de 5 à 12 ans sera organisé au village pendant les vacances de printemps du 12 au 16 avril 2010 (7h30 à 17h30) ; avec repas tiré du sac.

Tarifs proposés pour ces 5 journées :

- 50 €uros pour les enfants du village
- 65 €uros pour les enfants extérieurs au village



## VI.6 – Acquisition de matériels pour l'école

Ces acquisitions correspondent pour une partie à des compléments de mobiliers pour les salles de classes et pour le reste le redéploiement des moyens informatiques : transfert de 18 ordinateurs, initialement installés dans la salle de travaux pratiques, dans les 6 salles de classes.

Équipement écoles :

a) Mobilier classes :

|            |   |       |
|------------|---|-------|
| Tableau    | : | 453 € |
| Bancs      | : | 327 € |
| Banquettes | : | 285 € |

b) Informatique :

|                          |   |                    |
|--------------------------|---|--------------------|
| Tables informatiques     | : | 2 124 €            |
| Alimentation électriques | : | 3 000 €            |
| Hubs et câbles           | : | 800 €              |
| Ecrans plats             | : | 1 100 €            |
| <b>TOTAL</b>             | : | <b>8 089 € TTC</b> |

## VI.7 – Bilan de la réunion avec le comité du foot

À l'occasion d'une réunion organisée le 10 mars 2010, les élus ont proposé au Comité Directeur du Club de Foot, les éléments principaux d'un projet ayant pour objectif de restructurer les bâtiments mis à disposition du Club.

À cette occasion il a été rappelé que l'espace réservé dans le P.L.U. de 2002 pour accueillir, simultanément, les équipements sportifs et la salle polyvalente, était désormais inapte à tout aménagement suite aux recours juridiques engagés par deux citoyens et enfin suite aux contraintes environnementales imposant sa préservation au titre d'une législation parue en 2008.

L'avant projet communal présenté peut se résumer ainsi :

- Une reconstruction à « volumétrie » identique des bâtiments actuels sur le même emplacement, eu égard aux contraintes du P.P.R.I. (plan de prévention des risques d'inondations).

En effet, l'espace nécessaire pour déplacer, sur un autre lieu, l'ensemble du plateau sportif n'est pas compatible avec les contraintes particulières de notre village : zones inondables, à risques géologiques, espaces boisés classés, zones urbanisables ...

Les membres du Comité Directeur du Club de Foot ont souhaité bénéficier d'une période de réflexion avant de transmettre, à la Municipalité, un avis préalable à toute décision communale.

## VI.8 – Bilan de la réunion avec les propriétaires du secteur « Chenus » pour la salle polyvalente

Depuis environ 30 années les équipes municipales successives se sont attachées à préparer la création d'une salle polyvalente permettant à un village de 2 400 habitants d'accueillir les activités associatives et ludiques dans les locaux adaptés.

- ✓ En 1982 l'Équipe Municipale avait élaboré un projet pour la construction d'une salle polyvalente sur les rives du Doubs, à l'arrière du terrain de foot. Une étude d'architecte d'un montant d'environ 160 000 Frs a permis d'élaborer un projet aussitôt abandonné en raison des contraintes d'inondations.

- ✓ En 2002 une autre Équipe Municipale a réservé un espace dans le secteur de « l'Aige du Muguet » afin d'y regrouper le plateau sportif et la salle polyvalente ; les recours juridiques engagés par deux citoyens, combinés avec l'évolution des contraintes environnementales de la législation de 2008, neutralisent aujourd'hui ce projet.

Considérant que la création d'une salle polyvalente est fortement sollicitée par la population, les élus ont ciblé un périmètre pour implanter cette future salle polyvalente dans le secteur de « Chenus », ce secteur répond aux contraintes suivantes :

- ▶ Une proximité par rapport au village,
- ▶ Un éloignement suffisant pour éviter les nuisances sonores,
- ▶ Un accès aisé,
- ▶ Une compatibilité avec les contraintes des lois de 2008 (contraintes environnementales).

En conséquence, tous les propriétaires des secteurs concernés ont été invités en Mairie le 16 mars 2010 pour présenter le projet et engager les débats.

Ce projet a reçu un accueil, globalement favorable, des différents propriétaires.

La commune va déléguer à l'Établissement Foncier du Département les opérations d'acquisition des terrains tandis que la commune va faire réaliser une étude préliminaire nécessaire à l'élaboration d'un dossier de D.U.P. (déclaration d'utilité publique).

#### **VI.9 – Réactualisation du tarif pour la participation au raccordement à l'égout**

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout est établi par décision du Conseil Municipal.

Depuis plusieurs années, son montant est égal à celui de la Ville de Besançon. Sachant que, par contrat, la commune reverse 50 % à la Ville de Besançon, le Maire propose d'aligner le montant de cette participation sur celui de la Ville de Besançon pour l'année 2010, soit :

|                        |                           |                                   |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| - droit principal      | ⇒ ancien : 1.393,34 € TTC | ⇒ nouveau : <b>1.434,80 € TTC</b> |
| - droit supplémentaire | ⇒ ancien : 710,54 € TTC   | ⇒ nouveau : <b>717,40 € TTC</b>   |

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

#### **VI.10 – Délégation de la passation d'un « contrat d'assurance groupe » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs**

La commune a souscrit un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers relatifs à des situations de : décès, d'accident, invalidité ou incapacité d'un personnel en situation d'accident du travail, ce contrat arrive à terme fin 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs le soin d'organiser la consultation des compagnies d'assurances permettant de préparer un renouvellement du contrat.

#### **VI.11 – Prorogation du PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) du « Haut du Vallon »**

Le PAE visé en objet a été créé par décision du 20 décembre 1996, puis prorogé par décision du Conseil Municipal du 20 octobre 2006 jusqu'au 31 décembre 2009.

Il apparaît aujourd'hui que la perspective d'une urbanisation complète du secteur qui aurait dû être effectuée sur une période de 13 ans s'est, pour des raisons diverses, sérieusement ralentie de sorte que, au-delà de l'année 2007, les derniers projets d'aménagement d'infrastructures primaires susceptibles de s'exécuter dans le Haut du Vallon n'ont pu se réaliser dans les délais sus-indiqués et par voie de conséquence, ont été différés. Ils concernent tout particulièrement la future zone d'activités sise en face de la maison de retraite portant sur une surface de plus de 3 hectares, ainsi qu'un ensemble de terrains sur lequel un bailleur envisage de créer un lotissement qui comporterait 25 lots.

A l'occasion de ses dernières réunions de travail en décembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de proroger à nouveau pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012, la date d'achèvement des travaux du PAE. Par inadvertance, cette décision n'a pas été formalisée.

Observant que, dans le secteur considéré, aucune demande de permis de construire n'a été déposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'à ce jour, le Conseil Municipal attaché à l'équité entre les propriétaires qui ont déjà construit avec versement de la participation au titre du PAE et ceux qui construiront dans cette zone, et soucieux de son équilibre budgétaire, décide, à l'unanimité, de modifier à nouveau les conditions de mise en œuvre du PAE du Haut du Vallon en fixant de manière définitive la date d'achèvement des travaux et de clôture du PAE au 31 décembre 2012

La séance est close à 22h25

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.